

Donnez votre
avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

L'eau les inondations et le milieu marin

Le bon état des eaux douces, des milieux aquatiques et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sur 6 ans 2022-2027 sont en cours d'élaboration et nous souhaitons avoir votre avis sur ces projets structurants.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux -**SDAGE**- et les plans de gestion des risques d'inondation -**PGRI**- seront adoptés début 2022 et **mis en place dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027.**

Ces documents sont importants car ils définissent, pour les années à venir, les objectifs à atteindre sur chaque territoire en tenant compte des effets du changement climatique sur la ressource en eau. Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Nous avons tous un rôle à jouer pour l'eau, **votre avis compte !**

Nous sommes tous concernés.

Votre avis compte !

Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre, retrouvez toutes les actions pour

Reconquérir la qualité de l'eau sur www.agissons pour leau.fr

Réduire les risques inondations sur www.artois-picardie.eaufrance.fr

Préserver l'eau des rivières, c'est protéger notre eau potable et notre santé !

Avant d'arriver à notre robinet, l'eau est d'abord captée dans une nappe phréatique ou une rivière. Puis elle est traitée pour la rendre potable et acheminée par des canalisations jusqu'à notre robinet. Une fois utilisée, cette eau repart via le réseau d'assainissement (égouts) pour être nettoyée dans une station d'épuration puis rejetée dans la rivière où elle continue son cycle.

Du 15 mai au 15 août,
retrouvez les actions pour
le milieu marin sur
www.eaufrance.fr

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX ET RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION

Retrouver des eaux de qualité, économiser la ressource en eau et réduire les risques d'inondation est l'affaire de tous les citoyens : collectivités, professionnels, associations, particuliers...
A tous les niveaux, une organisation est mise en place, chacun peut y contribuer !

La gestion de l'eau, comment ça marche ?

Des objectifs européens et nationaux

À travers des directives, les États membres de l'Union européenne se fixent des objectifs ambitieux pour mieux gérer l'eau et les inondations.

	OBJECTIFS
La directive cadre sur l'eau de 2000	Préserver, reconquérir et maintenir le bon état de nos eaux et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...)
La directive inondation de 2007	- Augmenter la sécurité des personnes - Réduire les dommages - Organiser le retour à la normale en cas de sinistre

Les bassins : territoires de la gestion de l'eau

Le territoire français compte 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun d'entre eux, le comité de bassin, qui regroupe tous les représentants des usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau, établissement public de l'Etat, finance les actions de protection de l'eau.

À l'échelle locale, des acteurs agissent

Les plans de gestion fixent des orientations, des dispositions juridiques et des mesures qui s'appliquent à tous sur le bassin. Localement, les communes, les intercommunalités, les syndicats de rivières, les usagers (agriculteurs, industriels, pêcheurs...), les associations, mettent en œuvre le SDAGE et la stratégie de réduction des risques d'inondation.

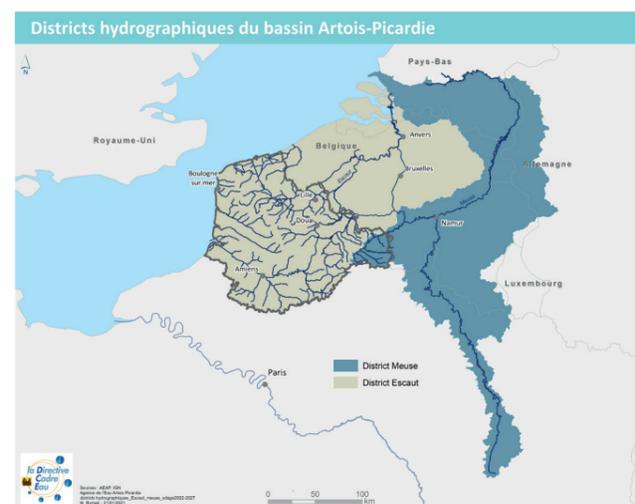
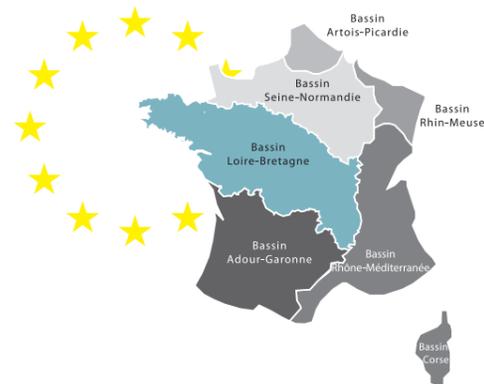
Sur le bassin Artois-Picardie, des outils pour gérer l'eau

Les plans de gestion pour gérer l'eau et les inondations sont élaborés à l'échelle du bassin. Ils fixent des objectifs et définissent des mesures pour les atteindre. Pour la gestion des eaux, cet outil s'appelle le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), il est associé à un programme de mesures qui regroupe les actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Pour la gestion des inondations, c'est le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).



Un bassin est une grande cuvette dans laquelle l'eau qui tombe ruisselle. Elle s'enfonce dans le sol ou s'écoule le long des pentes vers les rivières et la mer.

Les sept bassins métropolitains



Le bassin Artois-Picardie

Plus petit bassin hydrographique de France métropolitaine en superficie, il s'étend sur les districts internationaux de l'Escaut et de la Meuse. Pour 20 000 km² de superficie, le bassin Artois-Picardie compte **8 000** km de cours d'eau et **270** km de côtes (4,2% de la façade maritime).

75% de sa population est urbaine, et ses **4,8** millions d'habitants se répartissent sur **2 465** communes, soit une densité au km² égale à 2 fois la moyenne nationale.

En termes d'inondation, environ **55 000** personnes sont potentiellement touchées par un événement centennal de submersion marine ou de débordement de cours d'eau sur les **11 territoires identifiés à risques important d'inondation (TRI)** du bassin Artois-Picardie.

A ce titre, le bassin Artois-Picardie couvre 100% des communes du Nord et du Pas-de-Calais, et 94% de la population de la Somme, 14% de l'Aisne et 13% de l'Oise.

320 millions de m³ d'eau potable pour 1100 forages y sont produits par an, 93% de la production provenant de l'eau souterraine, affichant le prix moyen de **4,52€** TTC par m³ en 2017.

Une consultation pour qui, pourquoi ?

Sur quoi donner votre avis ?

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Artois-Picardie :
- **le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** et son programme de mesures : en 4 livrets et leurs documents d'accompagnement
- **le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)**.

Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

Qui vous consulte ?

Le comité de bassin et l'État élaborent ces plans de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Ils souhaitent aujourd'hui connaître votre avis avant de les adopter définitivement. Le comité de bassin est une assemblée représentative de tous les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin Artois-Picardie :
• les élus des collectivités locales (40%),
• les usagers professionnels ou non (industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, de pêche, de consommateurs... : 40%) et l'État (20%).

Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants du bassin.
Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs identifié. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour donner votre avis, toutes décrites en page suivante.

À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions.

Vous avez déjà été consultés en 2012 et 2014 pour l'élaboration du SDAGE et du PGRI actuels.

En 2017/2018, vous avez été consultés sur les questions importantes que le SDAGE et le PGRI 2022-2027 doivent traiter. Vos avis (plus de 6 500) ont été utiles : le comité de bassin a renforcé la sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'eau, il a mis davantage en avant le rôle des bassins versants pour préserver l'eau et pris plus en compte les problèmes liés aux eaux côtières. Enfin, il a insisté sur la poursuite des économies d'eau à tous les niveaux.

Reconquête de la qualité des eaux et réduction des risques d'inondation, un travail sur le long terme !

Les plans de gestion de l'eau durent 6 ans, puis ils sont révisés pour intégrer les améliorations et ajuster les objectifs.



Vers le bon état des eaux : des avancées et des efforts à poursuivre !

Le rythme de mise en œuvre des mesures prévues entre 2016 et 2021 est respecté malgré le contexte économique et climatique tendu de ces dernières années.

Les questions qui se posent pour la gestion de l'eau pour les années à venir, sont liées à des enjeux globaux de santé publique, de biodiversité et d'adaptation au changement climatique, mais aussi à des enjeux plus localisés.

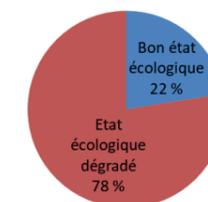
Dans ce contexte, **l'objectif** du futur SDAGE Artois-Picardie **est très ambitieux. Il nécessitera de maintenir le bon état des eaux là où il est atteint, et de tripler le rythme d'amélioration, pour atteindre 50% du bassin en bonne qualité en 2027.**

Pour 2022-2027, le futur programme de mesures (PdM) évalué à 2,36 milliards d'euros le coût nécessaire (assainissement, milieux aquatiques, industrie, ressource en eau et agriculture) pour atteindre cet objectif.

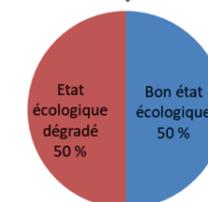
L'enjeu est de mobiliser tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens, qui contribueront à relever ce défi !

Un objectif ambitieux

Situation en 2017



Objectif pour 2027





Réduire les conséquences humaines et économiques des inondations

En coordonnant l'ensemble des actions en matière de gestion des inondations, il s'agit d'augmenter la sécurité des populations partout où il existe un danger pour les vies humaines, de réduire les conséquences dommageables des inondations pour diminuer au maximum le coût pour la société et permettre aux territoires de se relever au plus vite d'une catastrophe.

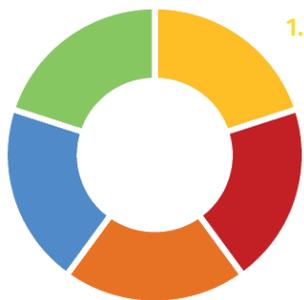
Les ambitions portées par le **Plan de gestion des risques d'inondation** s'appliquent à l'ensemble du bassin Artois-Picardie. Le PGRI contient un panel de 41 dispositions répondant aux 5 objectifs de gestion des risques d'inondation et des dispositions communes avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

En France, le coût annuel moyen des dommages causés par les inondations s'élève à 520 M€

Les objectifs du PGRI 2022-2027

5. Mettre en place une gouvernance
instaurant une solidarité entre les territoires

4. Se préparer à la crise
et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés



1. Aménager durablement les territoires
et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations

2. Favoriser le ralentissement des écoulements
en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

3. Améliorer la connaissance des risques
d'inondation et le partage de l'information pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs

L'ensemble du plan établit un socle stratégique sur lequel s'appuient les **Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)**, dont les axes fondateurs sont pris en compte dans le PGRI, ou les stratégies locales de gestion du risque d'inondation, les **SLGRI**, sur les **territoires à risques d'inondation (TRI)**.

Nous sommes tous concernés.
Votre avis compte !



Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre, retrouvez toutes les actions pour
Reconquérir la qualité de l'eau sur www.agissonspourleau.fr
Réduire les risques inondations sur www.artois-picardie.eaufrance.fr

Du 15 mai au 15 août, vous souhaitez donner votre avis sur le plan de gestion d'un autre bassin, ou sur les actions pour le milieu marin www.eaufrance.fr